



Le 6 mars, les décorations de Pâques ont été installées dans le village !

Merci à Daniel STEPHAN pour la conception, la préparation et la réalisation !

Merci à Roger EDIGHOFFER, Denis SCHOULT, Agathe STEPHAN et Rémy LOGEL pour la fabrication et la mise en peinture, ainsi qu'à Thierry BUCHERT, Marcel CHRISTMANN, Pascal SCHULER pour la fourniture de la peinture et des bottes de paille, et à l'équipe municipale, Joeffrey LEBOLD, Quentin et Aline WALTER pour l'installation des décorations.



C'est bientôt Pâques

...
Les enfants préparez-vous

...
La Chasse aux trésors démarre
au lever du soleil**

** Voir règlement à l'intérieur de ce BM

NOTRE FORÊT

Les dégâts du scolyte ou "la tempête silencieuse"

La crise du scolyte* qui touche la quasi-totalité des peuplements d'épicéas du nord de la France, n'épargne malheureusement pas nos forêts locales et les cicatrices laissées par les coupes sanitaires dans notre paysage sont visibles de loin.

Les épicéas, fragilisés par plusieurs saisons de sécheresse, sont **particulièrement vulnérables** aux attaques de cet insecte qui a profité des hivers doux pour proliférer.

En creusant des galeries directement sous les écorces pour pondre leurs œufs, les femelles condamnent irrémédiablement nos arbres par milliers. Ceux-ci dépérissent rapidement et nécessitent d'être évacués sans délai pour limiter l'épidémie.

Dans notre forêt communale, les parcelles 15, 24 et 25 et 26 ont nécessité des interventions indispensables et ont été partiellement coupées à blanc pour essayer d'enrayer la prolifération de ce parasite. D'autres foyers font l'objet de surveillances étroites et des coupes supplémentaires ne sont pas à exclure.

Si la crise n'est pas encore enrayerée, la commune a, avec le soutien de l'ONF, d'ores et déjà entrepris des travaux de **reforestation**.

Un important travail du sol (aération, scarification) et une première **plantation de 500 douglas est en cours**, l'objectif étant :

- de favoriser la régénération naturelle partout où les conditions le permettent,
- de favoriser le mélange d'espèce pour éviter la propagation de la maladie,
- d'apporter des espèces plus adaptées aux changements climatiques en cours.



Les conditions climatiques extrêmes des dernières années ont engendré dans nos forêts des crises sanitaires d'une ampleur rare. Au-delà des peuplements d'épicéas menacés d'extinctions, le dépérissement de nos forêts de hêtres, **la chalarose du frêne** (peu fréquente dans nos forêts communales), **les chenilles processionnaires du chêne** et l'apparition de **plantes invasives** constituent autant de défis que nous nous devons de relever pour assurer aux générations futures une forêt saine et résiliente.

Environ 6,5 millions de m3 de bois déclassé ont été récoltés par l'ONF en 2019-2020 contre moins de 1 millions une année normale.

En 2020, les bois dépérissant (en raison de différentes maladies type scolyte, chalarose...) représentent 26 % de la récolte en forêt publique.

Sources ONF



* Les scolytes sont des insectes qui font parties de la famille des coléoptères. Chaque essence d'arbre pouvant être touchée par une variété différente. Pour l'épicéa on parle du typographe et chalographe, pour le pin sylvestre du sténographe...



La baisse de revenus, suite à l'arrivée massive de bois souvent de moindre qualité sur des marchés saturés, constitue un problème supplémentaire, non moins important, pour les communes dépendantes financièrement de leur patrimoine forestier.

DELIBERATIONS du 29 janvier et 16 février

Subventions :

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et de la Collectivité Européenne d'Alsace (anciennement Conseil Départemental) **pour les travaux de rénovation de l'église.**

Les devis des sociétés Ets SCHMITT de Gundershoffen et Ets EYER de Lampertsloch ont été retenus pour ces travaux à hauteur de 64 233 euros.

Des demandes de subvention ont également été faites, pour les travaux de **rénovation de l'éclairage public** (DETR) et des travaux concernant le remplacement de la **chaudière de la maison forestière** (DSIL).

Dans le cadre de subventions accordées par le Ministère de l'Education Nationale, le conseil décide de l'installation d'un **Vidéo Projecteur Interactif** (VPI) pour la classe de M. MONTEL.

Travaux forestiers et maison forestière :

Concernant les **travaux forestiers**, le Conseil Municipal a approuvé l'état de **prévision des coupes de bois** proposées par l'ONF pour l'année 2021, ainsi que le programme **des travaux patrimoniaux prévisionnels** proposés par les services de l'ONF définissant les travaux à réaliser dans la forêt pour l'année 2021.

L'entreprise SCHWITZGEBEL de Lampertsloch a été retenue pour les **travaux de débardage.**

Faisant suite à une demande effectuée par la COFOR pour le don d'un ou plusieurs chênes pour **la toiture de Notre Dame de Paris**, le conseil décide de faire **don d'un chêne** qui sera prélevé dans une des parcelles où des coupes sont prévues dans le programme d'exploitation 2021.

S'agissant de **la maison forestière**, les communes de Lampertsloch, Kutzenhausen, Lobsann et Preuschdorf, ont signé **une convention d'occupation de la maison forestière** dans laquelle réside le technicien territorial de l'ONF. Cette convention fixe la participation aux dépenses d'entretien, pour chaque commune au prorata de la surface de leur forêt communale.

Groupement de commandes :

Dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a proposé de constituer **un groupement de commandes pour les marchés d'assurance ainsi que pour la rénovation de l'éclairage public.** Le Conseil municipal décide l'adhésion de la Commune à ces groupements de commandes.



TRAVAUX

Des travaux d'élagage ont été entrepris début février par l'Entreprise "Les Services de la Maison au Jardin" avec notre ouvrier communal Denis.



Le jeudi 25 février 2021 à 14h30, s'est tenue route de Lobsann une **réunion d'expertise** dans le cadre de la procédure judiciaire en cours devant le tribunal administratif de STRASBOURG.

La commune ayant **engagé une action** contre la SAS BEREST et contre la SAS COLAS NORD EST pour malfaçons.

La commune était représentée par M. Daniel STEPHAN et Me Grégoire FAURE, avocat, la SAS BEREST par Me Fabienne ROEHRIG, avocate, et la SAS COLAS NORD EST par la SELARL DISCORD-DELEAU.



NOTRE EGLISE



Le saviez-vous ?

Notre église actuelle date de 1830.

Elle a été reconstruite sur l'emplacement d'une **église plus petite datant probablement de la fin du 13^e siècle.**

La première église de Lampertsloch étant en mauvais état, humide et considérée comme trop petite, le conseil municipal décide **en 1826 de construire une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne.**

La commune n'ayant pas de dettes et possédant une forêt riche, le conseil valide une coupe extraordinaire dans la forêt du Niederwald pour financer ces travaux.

Encore solide et en bon état, **le clocher** sera conservé.

La Nef sera édiflée sur l'emplacement de l'ancien cimetière qui sera déplacé à l'emplacement actuel.

En 1931, **un orgue sera commandé à Jean-Jacques Moeller**, facteur d'orgue à Oberbronn et celui-ci sera installé en 1833.

Cet orgue, l'un des deux seuls instruments qui nous restent de la famille de facteurs d'orgues MOELLER, fera l'objet d'une restauration en 2018.

En juin 1860, un violent orage éclate sur le village.

La foudre s'abat sur le cadran de l'horloge, brise les ardoises du clocher et met le feu au plafond du chœur !

En 1861, **la grande cloche** se fissure ; le conseil municipal commande deux nouvelles cloches.

Pendant la 1^{ère} guerre mondiale, les allemands, réquisitionnant les cloches pour récupérer le métal, la commune ne conservera que la petite cloche (datant de 1862) et **commandera deux nouvelles cloches** en 1920 et 1921.

En 1925, le conseil municipal mandate le **verrier J.Ehrismann pour l'élaboration de dix vitraux**, cinq de chaque côté de la Nef et deux dans le Chœur.

Depuis, des travaux sur la toiture et le clocher ont été entrepris en 1975 et 1984 ainsi que la modernisation du chauffage en 1977.

L'église étant utilisée par les deux confessions, protestante et catholique, la décision de construire une deuxième église est prise par le conseil municipal une première fois en 1870 puis en 1895.

Toutefois cette décision sera abolie l'année suivante par le nouveau conseil au profit de l'installation de nouvelles conduites d'eau.

L'aménagement intérieur lié à la pratique des deux religions a été établi en 1828, le maire décidant de rédiger un règlement.

Depuis uniquement l'ameublement a été légèrement modifié et notamment lors de la réfection de la peinture en 1986.



Source : L'outre-Forêt n° 110 Texte de Dany Walter





Les schnackebeck parcourent le monde...

Il y a 4 ans Thomas Feuerstein s'installait en Guyane...

Thomas, qu'est ce qui a fait que tu sois parti vivre en Guyane ?

Fin 2016 un nouvel employeur m'avait proposé un **détachement en Guyane, à Kourou**, pour travailler au **Centre Spatial Guyanais (CSG)**. Avec ma femme, Analice, brésilienne, on s'était dit que c'était une occasion de se rapprocher du Brésil après avoir vécu 7 ans en Alsace, sa ville natale (Bélem) ne serait plus qu'à 850km.

Ainsi fin janvier 2017 je décolle, seul, pour la Guyane pour commencer ma période d'essai au CSG. **En Juin 2017 nous avons emménagé en Guyane** et jusqu'à aujourd'hui nous y sommes encore !

Le détachement s'étale sur 3 ans minimum mais peut aller jusqu'à 6. Nous sommes dans notre 4ème année !

Comment s'est passé l'adaptation ?

Pendant ma période d'essai, j'ai été accueilli par mes collègues, la plupart détachés. J'ai eu plein de conseils, de recommandations, d'aides. J'ai donc eu le temps de découvrir la Guyane et son fonctionnement, ainsi ma femme était préparée avant même de venir.



Aviez-vous des appréhensions ?

Oui, beaucoup, c'était nouveau pour nous et c'est surtout mal connu ! Et il faut le dire : mauvaise réputation... surtout avec le mouvement social de 2017 qui avait bloqué le C.S.G. la veille d'un tir d'Ariane 5 et toute la Guyane pendant 1 mois.



avec notre fille Leyla lors d'un Tir d'Ariane 5

Comment vit-on là-bas au quotidien ?

C'est un **département français** sur le continent sud-américain (et non une île !), avec les mêmes infrastructures qu'en métropole : La Poste, EDF, la mairie, la préfecture, etc. nous payons en euros, on a l'eau courante, la 4G, l'électricité ainsi que la fibre optique etc.

La Guyane est large de 300 km, sa population est concentrée le long du littoral, la forêt tropicale ne commence que plus loin à l'intérieur dans les terres, ainsi le paysage le long du littoral est très proche de ce qu'on peut voir vers le sud de la France.

Le climat est simple, **il y a deux saisons** : la saison sèche qui s'étale d'août à décembre et la saison des pluies de janvier à juillet avec une pause en mars : "le petit été de mars". La saison des pluies porte mal son nom, c'est plutôt une période où il peut pleuvoir brièvement (mais intensément !) contrairement à la saison sèche où il ne pleut plus ! Malgré tout, la **végétation est verdoyante** grâce à l'humidité qui ne tombe jamais sous les 60 % et qui frôle souvent les 80 %. La température est stable tout au long de l'année, 30° en journée, 27°C la nuit. On n'étouffe pas sous le soleil comme en Alsace, ici une brise souffle en permanence le long du littoral c'est aussi agréable que traitre (nombreux sont les coups de soleil !).

Il y a quelques habitudes à changer, la nourriture s'altère très vite si elle n'est pas au frais, la farine et le sel se conservent au réfrigérateur, il faut surveiller ce qui est stocké dans les armoires car la rouille ou les champignons s'y développent plus vite qu'en métropole.

La nourriture est aussi variée que la population, les fruits tropicaux et les poissons sont particulièrement variés et savoureux. Beaucoup de produits sont importés de métropole ou des pays voisins (Surinam et Brésil), on ne trouve pas toujours tout mais il n'est pas compliqué de trouver de la bière Fischer, du Picon, du cervelas ou encore les "Pâtes Grand'Mère" d'Alsace !

Et les bons côtés ...ou les mauvais côtés ?

C'est compliqué... Parfois on déteste la Guyane et la semaine d'après on mesure la chance d'y être, il ne faut pas écouter ce qu'en disent les gens... il faut se faire son propre avis. **La Guyane est une terre d'opportunité où tout est encore à faire** mais en même temps si ce n'est pas encore fait c'est qu'il y a peut-être une raison !

NOTRE ECOLE

A l'école de Lampertsloch, la période de grand froid a été l'occasion de faire une nouvelle leçon dans la classe des GS/CP de M. MONTEL : **les différents états de l'eau**. Les enfants ont, dans ce cadre, inventé des « expériences » pour transformer le plus rapidement possible de l'eau solide (un glaçon) en eau liquide...



Dans la bouche...



Au soleil...



Dans un bonnet...



En l'écrasant...



Au-dessus de bougies...



A l'aide d'un sèche-cheveux...



Dans de l'eau chaude...



Dans de l'eau froide...



Sur un radiateur...



Dans une casserole...



A la lumière...



Dans le lavabo...

**Pas de limite
d'imagination
pour les
enfants !!!**

Nos sorties hebdomadaires sur notre site d'Ecole du dehors

Lundi 25 janvier 2021, comme d'habitude tous les lundis après-midi, nous sommes **sortis en forêt** avec l'animatrice du CINE de Munchhausen Magalie SAVIO.



Pendant qu'elle préparait un feu démarré avec un allume-feu « maison », nous avons pu expérimenter **la Slackline** : c'est une sangle tendue entre 2 arbres sur laquelle **il faut marcher en équilibre**.

Une fois le foyer prêt, **nous avons préparé des Chapati**.

En voici la recette très simple :

- Dans un petit récipient, mettre un petit fond d'huile d'olive, de l'eau et mélanger avec de la farine pour obtenir une pâte.
- Rajouter une pincée de sel et des herbes de Provence.
- Une fois la pâte prête, l'aplatir pour former une petite galette.
- Mettre le Chapati à cuire sur la grille au-dessus du feu du brasero.
- Le déguster tranquillement tiède (il faut le laisser un peu refroidir).



Lors de notre deuxième sortie Nature avec Magalie le 15 février, nous avons créé **des allume-feux « maison »**. La recette en est très simple :

il faut :



- Mettre à chauffer de la cire d'abeille pour la faire fondre, avec un peu d'huile d'olive.
- Pendant ce temps, récolter des petits éléments naturels bien secs (petites brindilles, cupules, mousse, morceaux d'écorce, de bois...).
- Les disposer au fond des différents compartiments d'une boîte à œufs.
- Verser le mélange de cire d'abeille et d'huile fondu dans les différents creux de la boîte d'œufs.
- Laisser durcir avant d'utiliser.
- Pour l'utiliser, allumer le carton de la boîte.

Une fois que chacun d'entre nous a pu faire son allume-feu, Magalie a profité du brasero pour nous montrer **comment on fait du popcorn**.

On a mis de l'huile au fond d'une casserole, puis une fois l'huile bien chaude, **on y verse des grains de maïs « spécial popcorn »**. Tout de suite après, on met le couvercle de la casserole.

Nous avons fermé les yeux pour bien entendre les grains exploser les uns après les autres contre le couvercle.



Nous avons dégusté le popcorn avec un peu de sucre : c'était délicieux, exquis !

Mathieu Stieffel

Cette année pour Pâques,
la commune a décoré le village

...

Le Lapin de Pâques y déposera des cadeaux

...

Partez à la recherche des « trésors »
le dimanche 4 avril

LES REGLES DE LA CHASSE AUX TRESORS

- Tu dois avoir entre **3 et 11 ans**
- Tu dois être de **Lampertsloch**
- La chasse aux trésors démarre le **4 avril 2021** au **lever de soleil**
- Tu n'as le droit qu'à **UN** seul trésor (pense aux autres enfants)
- Prends toi en **photo** avec ta trouvaille à l'endroit de ta découverte et envoi la photo à mylamperstloch@gmail.com

Décorer facilement vos œufs de Pâques

Comment faire :

1. Mettez de l'eau chaude dans un bol.
2. Prenez deux couleurs de vernis à ongles que vous aimez.
3. Versez un peu de vernis de chaque couleur dans le bol.
4. Mélangez les deux couleurs avec un cure-dents.
5. Plongez l'œuf dans le bol coloré en le roulant légèrement.
6. Laissez l'œuf sécher à l'air libre quelques minutes.
7. Recommencez l'opération avec les autres œufs.



Résultat :

Et voilà, vous avez de magnifiques œufs de Pâques décorés.
Sachez que cette décoration fonctionne mieux avec les vernis à ongles à bas prix.
Pourquoi ? Car ces vernis sont moins épais que les autres.

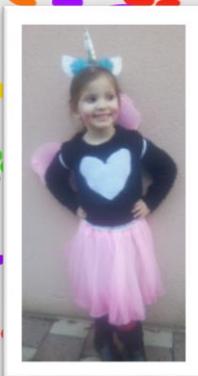
Note importante : pour ne pas avoir du vernis à ongles partout sur les mains, il est préférable de mettre des gants de vaisselle et d'utiliser un bol dont vous ne vous servez plus, car le vernis à ongles va s'accrocher partout.

CARNAVAL

Voici les heureux gagnants du concours du plus beau déguisement de Carnaval

Merci à l'entreprise "Electricité Eyer Joël" de Lampertsloch qui leur offre un bon cadeau 😊

Angela
pour les
3-6 ans



Maël pour
les 7-8 ans



Léana
pour les
9-11 ans



Bravo et merci à tous ceux qui ont participé !

Dans la tourmente de la crise sanitaire, les enfants de l'école de Lampertsloch ont enfin mis des masques... mais pour la joie de tous : ce sont des masques de Carnaval !



Classe de M. STIEFEL



Classe de M. MONTEL

BENEVOLAT



Bac pour déchets

Au 4 rue de la Résine, Célia Meyer récupère divers objets pour le recyclage afin d'obtenir quelques sous pour l'association "Les Chats libres" qui fonctionne grâce à de nombreux bénévoles qui nourrissent, surveillent et soignent les chats sans propriétaire. Ceux-ci sont stérilisés pour éviter une prolifération qui engendre pour les animaux une vie de misère et de souffrance.



INCIVILITES



Vous croyez vraiment que ça porte bonheur ?



Les déjections canines peuvent empoisonner la vie des promeneurs et les piétons ne supportent plus les excréments semés sur les trottoirs. Surtout autour de l'école, quand les enfants emmènent ces "cadeaux" dans le bus ou en salle de classe !

Dans les rues du village, **merci de tenir vos chiens en laisse**, surtout s'ils ont tendance à mordre ! Les chiens doivent toujours être **sous la surveillance de leur maître** et non divaguer librement !

Le crottin de cheval est sûrement un bon fertilisant mais sur la route, il n'a aucune utilité !

De plus zigzaguer avec une poussette entre les excréments n'est jamais très agréable.

Ils peuvent également devenir dangereux et glissant en cas de période humide au même titre que **les boues ou fumiers** répandus sur les routes, par des entreprises ou des particuliers.

Le code de la voirie routière impose une obligation de nettoyage du domaine public routier.

Les propriétaires pourraient faire un geste civique pour contribuer au bien-être de toute la population !

Sachant qu'une amende est prévue au regard du Code pénal (article R635-8) pour ce qui concerne:

*"le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des **ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides** insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit"*

Les dépôts sauvages se multiplient, et au-delà de leur impact paysager, représentent aussi des sources de pollution. Quand l'auteur des faits n'est pas connu, l'enlèvement se fait au frais de la population !



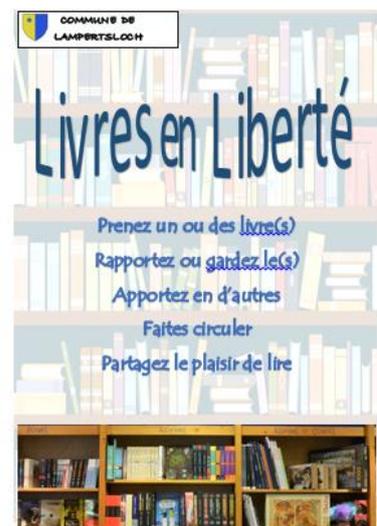
Nous rappelons également que chaque riverain a l'obligation **d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies** dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées ; ceci afin d'éviter qu'ils ne gênent le passage des piétons. Pour ce qui est du voisinage, **les haies doivent toujours être élaguées et entretenues par le propriétaire ou locataire du terrain sur lequel elles sont placées.**

NOUVEAUTE



**Bientôt Place du tilleul
dans l'abribus**

une bibliothèque participative !



ANNONCES

- **La commune est à la recherche d'un châssis/remorque (charge maximum 250kg) pour son système d'arrosage des fleurs.**

Si quelqu'un en possède un et souhaiterait le léguer à la commune, merci de vous adresser à la mairie ou au maire directement.

- **Afin de tester la sirène municipale, celle-ci retentira tous les 1^{ers} samedis du mois !**

- **Avis aux volontaires pour siéger lors des élections régionales et départementales :**

Conditions : être inscrit sur la liste électorale de LAMPERTSLOCH.

Dimanche 13 juin 2021 (1^{er} tour) et dimanche 20 juin 2021 (2^{ème} tour), pour une permanence de deux heures, (comprise entre 8h et 18h).

Merci de vous inscrire à la Mairie, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

- **La décharge municipale est exclusivement réservée aux habitants de LAMPERTSLOCH pour la dépose de déchets verts (Tonte de gazon, haies, branchages, etc...).**

Nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension pour faire tout votre possible afin que cette décharge soit utilisée uniquement pour la dépose de déchets verts.

La Commune rappelle qu'il est impératif de récupérer une autorisation de dépôt pour les déchets verts à la Mairie.

Les personnes qui souhaitent déposer des restes de gravats, de terre ou de carrelages, peuvent en faire la demande à l'Entreprise HERRMANN sise au 06 rue de l'Artisan à SURBOURG **qui accepte ce type de dépôt** (tél : 03.88.80.73.13 ou fax : 03.88.80.74.66).

- **Vente de compost**

Les déchets verts issus de la « décharge verte » ont été broyés pour en faire du compost.

La Commune met en vente ledit compost pour les particuliers qu'ils soient habitants ou non de la Commune (un tamis est mis à disposition pour affiner le compost sur place).

La vente de compost est fixée au prix de 10 € le m³

La trésorerie n'encaissant plus qu'un minimum de 15 €, un minimum de commande de 1,5 m³ est requis.

Merci de vous adresser à la mairie pour vous inscrire sur la liste de commandes.

- **Lancement de la campagne de fleurissement 2021 par la Commune :**

Pour les propriétaires et locataires d'immeubles qui ont à cœur de **fleurir les façades, jardins et autres installations donnant sur la rue**, la Commune participera financièrement à l'achat de fleurs et prendra donc en charge 1 € par plant acheté, limité à 30 pièces par maison (soit 30 € au total).

Ces fleurs devront obligatoirement être commandées sur le coupon-réponse ci-joint qui est à remettre impérativement à la Mairie, avant le 24 avril 2021.

La Commune ne subventionnera plus les fleurs directement commandées auprès des Ets WALTHER, sans passer par la Mairie.

Merci à tous les participants qui font un effort pour le fleurissement et l'embellissement de notre village.

FLEURISSEMENT 2021 – LAMPERTSLOCH

Coupon réponse à remettre à la Mairie de Lampertsloch avant le 24 avril 2021

Je soussigné (e).....

Demeurant à LAMPERTSLOCH au

Commande fleurs (Horticulture WALTHER à Preuschkdorf)

J'ai pris bonne note que la commune prend en charge 1 € par fleur achetée, avec un remboursement maximum de 30 pièces par maison (30 €).

Signature :



NOS JOIES - NOS PEINES

Nous avons souhaité un heureux anniversaire à :

LOEHR veuve LAUTH Anne, née le 27/01/1932, 89 ans.
JOST épouse WELSCH Marie-Louise, née le 27/01/1935, 86 ans.
SCHWENCKER veuve SATTLER Georgette, née le 04/02/1935, 86 ans.
WELSCH veuve LANG Marie-Antoinette, née le 08/02/1934, 87 ans.
PRINTZ Jean-Jacques, né le 13/02/1939, 82 ans.
FREY veuve MATHIEU Jacqueline, née le 01/03/1936, 85 ans.
BIEHLER épouse LINCKER Odile, née le 08/03/1937, 84 ans.
LOEHR veuve AMRHEIN Liliane, née le 10/03/1940, 81 ans.
JOESSEL épouse LOEHR Odette, née le 15/03/1939, 82 ans.
LINCKER Bernard, né le 15/03/1934, 87 ans.
DE SAINT POL Bernard, né le 17/03/1934, 87 ans.



HEBTING veuve KELLER Hélène, née le 08/02/1941, 80 ans.

Félicitations à l'occasion de leur PACS à :

HEBTING Adrien et COUDERT Angélique le 12/02/2021.



Nous adressons nos condoléances à la famille de :

TRAUTMANN veuve FISCHER Yvonne, décédée le 14/02/2021, 89 ans.
LEBOLD Diego, décédé le 09/02/2021 (le jour même de sa naissance).

**En cas de décès merci de contacter le Maire qui se chargera de sonner le glas. Tél : 07.88.37.32.39
La sonnerie se fera après 17h**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 Fax : 03.88.80.74.38 Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'extrême urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire au 07.88.37.32.39 ou à l'un des trois adjoints.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. WALTER Dany :

Les mardis de 17h à 18h et les 1^{ers} et 5^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous

Permanences des Adjoints, M. STEPHAN Daniel, M. HERRMANN Pierre et Mme CHENE Sylvie :

Les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h